

Compte-Rendu du Conseil municipal de CAMBREMER du 17 mai 2022

L'An deux mil vingt-deux, le dix sept mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie FEREMANS, Maire. La séance est ouverte à 21 heures 15.

Nom	P	A	E	Pouvoir à
FEREMANS Sylvie	P			
de LAURENS Vincent	P			
HAMON-KLAASSEN Monique	P			
NEUVILLE Alain	P			
BLANCHARD Martine			E	
CANARD Sylvain			E	Yohann MICHEL
CUMANT Hélène	P			
DESPORTES Jean-Pierre		A		
GRANDJEAN Sarah	P			
LE BARON Dominique	P			
MICHEL Yohann	P			
LE CLANCHE Fanny	P			
MICHEL Cassandre	P			
SOLVE Sébastien			E	Sylvie FEREMANS
MONIER Véronique	P			
HOULETTE Aurélien	P			
MOULLEC Melany			E	Sarah GRANDJEAN
LECLERC Romain			E	Monique KLAASSEN
SELLEM Chantal			E	Hélène CUMANT

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 10, puis 11, puis 12

Nombre de conseillers votants : 15, puis 16, puis 17

PREAMBULE

Désignation du secrétaire de séance

Monique HAMON-KLAASSEN est secrétaire de séance.

Ordre du jour

Délibérations

- Modification de la quotité horaire d'un poste d'agent technique
- Stagiairisation d'un agent technique
- Autorisation de demande de subventions pour une classe numérique
- Adhésion à l'ANCV
- Tarifs du centre de loisirs
- Mise à disposition d'un appartement pour le centre médical
- Passage d'une parcelle dans le domaine privé
- Vente d'une parcelle à un particulier
- Subventions aux associations

Informations diverses,

Questions diverses.

Modification de l'ordre du jour

- Retrait d'une délibération
- Décision modificative n°1
- Convention avec FREDON Normandie

Adoption de l'Ordre du jour ainsi modifié

Accord du Conseil à l'unanimité
nb de voix CONTRE: 0 Nb Abstention: 0 Nb de voix POUR: 15

Comptes-rendus des conseils du 22 mars 2022 et du 6 avril 2022

Les comptes-rendus ont été diffusés

Il n'y a pas de remarque du Conseil sur ces comptes-rendus.

Accord du Conseil à l'unanimité

nb de voix CONTRE: 0	Nb Abstention: 0	Nb de voix POUR: 15
----------------------	------------------	---------------------

Décisions prises dans le cadre des délégations (depuis le 6 avril 2022)

- Vente de concessions (700 euros)

Retrait d'une délibération

Le 12 novembre 2021, nous avons décidé d'incorporer le bien sis au Lieu La Mare, présumé sans maître, dans le domaine communal.

Suite à cette délibération, la sous-préfecture nous a adressé le 20 janvier 2022 une lettre nous demandant de procéder au retrait de cette délibération. Nous avons pris un rendez-vous en sous-préfecture le 8 mars suite auquel le sous-préfet a demandé une analyse complémentaire à la DGFIP.

Nous avons reçu le 4 mai dernier un mail de la préfecture nous confirmant la demande de retrait de la délibération.

Compte tenu de la demande de retrait par la préfecture en date du 20 janvier 2022, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retirer la délibération n° 62/2021 du 2 novembre 2021.

Elle précise que le retrait d'un acte administratif est l'annulation par l'autorité administrative de cette décision, de sorte que ses effets tant passés qu'à venir sont supprimés et entraînent donc la disparition totale de l'acte de l'ordonnancement juridique.

L'acte est donc censé n'avoir jamais existé.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accord du Conseil

nb de voix CONTRE: 3	Nb Abstention: 2	Nb de voix POUR: 11
----------------------	------------------	---------------------

Décision modificative n°1

Madame le maire indique au conseil qu'il y a lieu de prendre une décision budgétaire modificative afin de permettre l'achat de matériel de cuisine en investissement.

Achat de matériel de cuisine pour 510 euros TTC.

Accord du Conseil à l'unanimité

nb de voix CONTRE: 0	Nb Abstention: 0	Nb de voix POUR:16
----------------------	------------------	--------------------

Convention avec FREDON Normandie

La FREDON Normandie est en charge du plan de lutte collective contre le Frelon asiatique dans le Calvados. Cette lutte se finance à l'échelon de l'agglomération Lisieux-Normandie pour l'animation durant toute la saison, et à l'échelon des communes pour la destruction des nids secondaires qui se forment en été.

Il n'y a pas de prise en charge financière pour les destructions des nids primaires, mais chaque nid repéré doit être détruit.

Ce sont les nids secondaires qui atteignent une grosse taille (jusqu'à 1m 3), qui engendrent des dégâts apicoles, environnementaux, économiques et qui peuvent poser des problèmes de sécurité en cas de dérangement et/ou d'attaques.

Seule la destruction des nids secondaires est prise en charge financièrement (à compter du mois de juillet) en partie par le Conseil Départemental du Calvados et par les communes.

Le Conseil Départemental du Calvados attribue une aide de 30% du coût de destruction des nids secondaires aux communes qui signent la convention 2022 avec FREDON Normandie

Madame le maire sollicite du Conseil l'autorisation de signature de la convention avec la FREDON Normandie en charge de la gestion du programme de lutte collective contre le frelon asiatique.

Accord du Conseil à l'unanimité

Nb de voix CONTRE : 0	Nb Abstention : 0	Nb de voix POUR : 16
-----------------------	-------------------	----------------------

Stagiairisation d'un agent technique

La Commune envisage la nomination à titre de stagiaire d'un agent employé actuellement en CDD pour suppléer à la vacance d'un emploi d'agent technique territorial - depuis le 17 avril 2021. Mme le Maire sollicite votre accord pour effectuer cette stagiairisation, en attente de titularisation dans le délai d'un an.

Accord du Conseil

Nb de voix CONTRE: 0 Nb Abstention: 1 Nb de voix POUR: 16

Modification de la quotité horaire d'un poste d'agent technique

Afin que l'horaire de travail d'un agent technique coïncide avec son temps de travail effectif, Madame le Maire souhaite modifier la quotité horaire de ce poste de 35 à 33 heures de travail par semaine.

Accord du Conseil à l'unanimité

Nb de voix CONTRE : 0 Nb Abstention : 0 Nb de voix POUR :17

Autorisation de demande de subventions pour une classe numérique

La commune souhaite doter l'école d'un équipement numérique en accord avec les préconisations de l'Education nationale. Après plusieurs échanges avec l'équipe enseignante, l'objectif est d'équiper chaque salle de l'école primaire d'un vidéo projecteur avec tableau numérique interactif, et ordinateur.

Mme le Maire demande l'autorisation du Conseil afin de procéder à une demande de subventions DETR à ce titre.

L'évaluation est chiffrée entre 15 000 et 22 000 euros. Les enseignants voudraient en plus une tablette pour chaque classe maternelle.

Accord du Conseil

Nb de voix CONTRE : 1 Nb Abstention : 2 Nb de voix POUR :14

Adhésion à l'ANCV

Afin de permettre aux familles qui le souhaitent de recourir aux chèques vacances pour le règlement du Centre de loisirs cet été, la Commune doit adhérer à un organisme, l'ANCV, qui émet les chèques vacances. L'adhésion est gratuite, l'ANCV se rémunère en prélevant 2.5% de chaque bordereau envoyé.

Mme le Maire consulte le conseil pour autoriser cette adhésion et faciliter l'accès du centre de loisirs aux familles disposant de chèques vacances.

Accord du Conseil à l'unanimité

Nb de voix CONTRE : 0 Nb Abstention : 0 Nb de voix POUR : 17

Tarifs du centre de loisirs

Il convient d'ajouter une ligne aux tarifications qui ont été votées en novembre 2021, à la suite de la reprise par la Mairie de la gestion du Centre de loisirs. Mme le Maire propose de fixer le prix à la journée pour les séjours extérieurs organisés en été (reprise du tarif journée + 5 €).

Tarification 2021/2022 Cambremer + Convention

PERISCOLAIRE (Matin - Midi - Soir)				
	Tranche 1 (QF entre 0 et 620)	Tranche 2 (QF entre 621 et 1000)	Tranche 3 (QF entre 1001 et 1500)	Tranche 4 (QF ≥ 1501)
	Facturation famille	Facturation famille	Facturation famille	Facturation famille
RESTAURATION SCOLAIRE	1,00 €	3,00 €	3,45 €	4,00 €
ACCUEIL DU MATIN	1,17 €	1,33 €	1,48 €	1,64 €
ACCUEIL DU SOIR (AVEC GOUTER)	2,34 €	2,66 €	2,95 €	3,28 €
Extrascolaire (Mercredis et vacances)				
JOURNÉE	11,61 €	12,90 €	14,33 €	15,92 €
1/2 JOURNÉE AVEC REPAS	9,27 €	10,30 €	11,45 €	12,72 €
1/2 JOURNÉE SANS REPAS	5,83 €	6,48 €	7,20 €	8,00 €
JOURNÉE SEJOURS	16,61 €	17,90 €	19,33 €	20,92 €

Tarification 2021/2022 Extérieurs

PERISCOLAIRE (Matin - Midi - Soir)				
	Tranche 1 (QF entre 0 et 620)	Tranche 2 (QF entre 621 et 1000)	Tranche 3 (QF entre 1001 et 1500)	Tranche 4 (QF ≥ 1501)
	Facturation famille	Facturation famille	Facturation famille	Facturation famille
RESTAURATION SCOLAIRE	1,00 €	3,98 €	4,42 €	4,70 €
ACCUEIL DU MATIN	1,38 €	1,56 €	1,74 €	1,93 €
ACCUEIL DU SOIR (AVEC GOUTER)	2,75 €	3,13 €	3,47 €	3,86 €
Extrascolaire (Mercredis et vacances)				
JOURNÉE	16,16 €	17,96 €	18,91 €	19,90 €
1/2 JOURNÉE AVEC REPAS	12,91 €	14,35 €	15,11 €	15,90 €
1/2 JOURNÉE SANS REPAS	7,29 €	8,10 €	9,00 €	10,00 €
JOURNÉE SEJOURS	21,16 €	22,96 €	23,91 €	24,90 €

Accord du Conseil à l'unanimité

Nb de voix CONTRE : 0 Nb Abstention : 0 Nb de voix POUR : 17

Mise à disposition d'un appartement pour le centre médical

Le bail de la personne qui occupe l'un des appartements situés au-dessus du centre médical se termine fin mai. Afin d'augmenter la superficie du Centre de santé, Mme le Maire propose de mettre à disposition de la CALN l'appartement ainsi libéré.

Cet espace supplémentaire permettra d'avoir une salle de pause, une salle de réunion et un cabinet supplémentaire pour accueillir de nouveaux intervenants.

Accord du Conseil à l'unanimité

Nb de voix CONTRE: 0 Nb Abstention: 0 Nb de voix POUR: 17

Passage d'une parcelle dans le domaine privé

Le géomètre a délimité une parcelle C367p1 de 174 m2 qui jouxte la propriété de M A.V. et Mme D.L. et que ceux-ci souhaitent l'acquérir. Mme le Maire demande au conseil de faire passer une parcelle de 174 m2 dans le domaine privé, sachant qu'il sera nécessaire de prévoir ou une servitude ou des travaux par rapport à la présence d'une ligne d'alimentation de l'éclairage public.

Accord du Conseil à l'unanimité		
Nb de voix CONTRE: 0	Nb Abstention: 0	Nb de voix POUR: 17

Vente d'une parcelle à un particulier

Une évaluation avait été demandée au Domaine pour la parcelle C367, Mme le Maire demande au conseil l'autorisation de vendre cette parcelle, estimée à 35 €/m2.

Accord du Conseil à l'unanimité		
Nb de voix CONTRE: 0	Nb Abstention: 0	Nb de voix POUR: 17

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal propose, après en avoir délibéré, d'attribuer les subventions suivantes:

- ADMR 800
- ADMR portage repas 100
- Amicale du personnel 500
- AMICALE SAPEURS POMPIER 800
- AO2C 1 000
- APE 1 600
- ASC (foot) 1 200
- Club des beaux jeudis 250
- Comité des fêtes 1 250
- ÊTRE ENCHANTÉ 1 000
- MARCHE A L'ANCIENNE 1 250
- Plaisir de lire 800
- Producteurs CRU de CAMBREMER 700
- RAYON CAMBREMERIEN 1 000
- TEMPS PARTAGÉ 200
- UCAE 1 000

● ACPG	150
● UNC	50
● MFR Maltot	100
● MFR BLANGY	200
● MFR POMMERAYE	200
● Banque alimentaire	100
● RESTO DU CŒUR	100
● ECOLE	1 000
TOTAL	15 350

Madame le maire rappelle que le versement de toute subvention publique votée est conditionné à la signature par l'association du Contrat d'Engagement Républicain.

Ces subventions ne tiennent pas compte de la participation au Festival des AOC, ni de demandes spécifiques à certains projets associatifs non chiffrés. Une nouvelle délibération aura lieu dans le courant de l'année.

Accord du Conseil à l'unanimité

nb de voix CONTRE: 0 Nb Abstention: 0 Nb de voix POUR:17
--

Informations diverses

- Commission sécurité – voirie : samedi 28 mai – 10h
- Commission enfance Jeunesse : 7 ou 14 juin – 18h30 – un mail sera envoyé
- Planning des bureaux de vote, les 12 et 19 juin 2022 auront lieu les élections législatives, un appel aux volontaires est fait pour la tenue des bureaux de vote.
- Lotissement Rue d'Englesqueville : réponse à la demande de recours gracieux
- La commune a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt, lancé par l'agglomération Lisieux Normandie, pour les cantines durables
- Fleurissement : le rendez-vous est fixé au 24 mai – 9h – aux nouveaux ateliers communaux

Questions diverses

- Des travaux sont à envisager pour sécuriser l'aire de jeux située rue du Coteau.